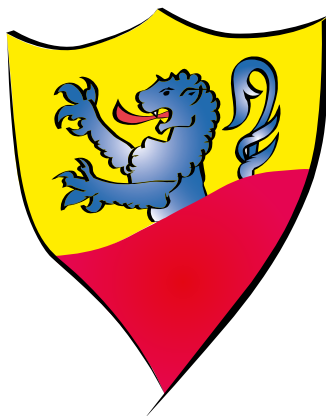




Commune de GIVISIEZ



**Message du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale extraordinaire
du 23 février 2026**

La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.



Image de couverture : Photo personnelle CIC

Images pages intérieures : Commune de Givisiez, Pexels

Photo dos de la brochure : Coup de balai

Dessins : Pécub

Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale extraordinaire du 23.02.2026	3
Message du Conseil communal.....	4
Appel d'offres à investisseurs en vue de la valorisation du site de la Chassotte-Nord : validation du choix de l'investisseur	6
Budget d'investissement 2026	
• Assainissement du bruit de la Route de la Chassotte.....	8
• Déplacement de la conduite d'eaux claires du terrain de football de Chandolan	9
Adoption / modification Règlements / statuts	
• Statuts de la nouvelle Association pour la Culture.....	11
Informations communales	
• Changements dans le personnel communal	14
• Rencontre de l'économie locale de Givisiez 2026	16
Dans le rétroviseur	18
Autres informations	
• Abonnements à un journal régional offerts aux jeunes de 18 ans domiciliés dans le canton	19
• Service de garde d'enfants à domicile : Chaperon Rouge – Croix Rouge	20
• Guichet famille de la Sonnaz	23
• Banque de données canine Amicus	24
• Chroniques forestières : Au bois de mon coeur	25
• Attention aux arnaques : Faux policiers / faux banquiers	26
• Devenez bénévole d'un jour !	27
• Givi Deals.....	28
Evénements	
• Votations, élections	
• Quelques dates : Soupe de Carême, Coup de balai, Chasses aux œufs, Promotions civiques, Goûter de printemps des aîné-e-s.	



Versions entièrement en couleurs des Messages

Les versions couleurs de ce Message et des précédents sont disponibles sur le site internet de la commune :

<https://www.givisiez.ch/messages-du-conseil-communal>



Convocation à l'Assemblée communale du 23 février 2026

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale extraordinaire qui aura lieu le **lundi 23 février à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2025 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Appel d'offres à investisseurs en vue de la valorisation du site de la Chassotte-Nord : validation du choix de l'investisseur
3. Budget d'investissement 2026 :
 - 3.1 Assainissement du bruit de la Route de la Chassotte
 - 3.2 Déplacement de la conduite d'eaux claires du terrain de football de Chandolan
4. Adoption / modification règlements / statuts
 - 4.1 Statuts de la nouvelle Association pour la Culture
5. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Eric Mennel
Le Secrétaire : Patrick Dénervaud*

Message du Conseil communal

Bilan de la législature 2021–2026

Le mot printemps évoque un nouveau départ, une période de renouveau et d'énergie. C'est dans cet esprit que le Conseil communal a souhaité inscrire son action au début de la législature. Aujourd'hui, au moment de faire le bilan, nous pouvons constater que cet élan a porté ses fruits et qu'il s'est inscrit durablement dans la vie de notre commune.



La législature 2021–2026 s'est déroulée dans un contexte difficile. Elle a débuté avec la sortie de la pandémie de coronavirus, puis a été marquée par la guerre en Ukraine et par ses conséquences humaines, sociales et économiques. Malgré ces incertitudes, le Conseil communal a poursuivi les objectifs fixés, en adaptant ses actions avec responsabilité, pragmatisme et solidarité.

Dans un tel contexte, il n'était pas toujours simple de concilier les enjeux mondiaux avec une vision locale ambitieuse. Pourtant, tout au long de la législature, le Conseil communal s'est engagé à faire évoluer Givisiez de manière positive, cohérente et durable, conformément aux engagements pris envers la population.

Lors du message de printemps 2022, le Conseil communal avait présenté les objectifs de la législature, organisés autour de quatre grands axes. Ces objectifs ont pu être atteints et ont permis de faire avancer des projets importants pour l'avenir de la Commune.

1. Développement territorial et équipements communaux

Le nouveau Plan d'aménagement local (PAL) a été partiellement approuvé et mis en œuvre en cohérence avec les planifications régionales de l'Agglomération de Fribourg et du district de la Sarine.

Les plans d'aménagement de détail (PAD) prioritaires ont progressé en collaboration étroite avec les propriétaires concernés, notamment aux Taconnets, à l'Escale et à Tout vent. Le quartier de Chanteclair a quant à lui vu le début des travaux d'un ensemble comprenant notamment vingt logements adaptés aux personnes âgées.

La réflexion sur le développement stratégique de la commune s'est poursuivie, en particulier dans le secteur Jura–Chassotte–Corberayes–Chandolan, avec l'intégration du projet de couverture de l'autoroute. Cette démarche permet d'envisager un développement plus harmonieux du secteur et une réduction des nuisances, même si elle a entraîné un retard dans la planification de la zone sportive de Chandolan.

Pour le site de la Chassotte, un appel d'offres à investisseurs a été lancé en vue de la vente du bâtiment et de ses abords, afin d'en assurer la pérennité et une utilisation bénéfique pour la Commune.

Les projets scolaires ont également bien avancé. L'agrandissement de l'école de Givisiez est en cours de finalisation, avec une ouverture prévue à l'été 2029. Les travaux du Cycle d'orientation de Givisiez ont débuté en 2025 et sa mise en service est prévue pour l'été 2028.

2. Administration, finances publiques et ressources humaines

La Commune a poursuivi une politique financière prudente et responsable. En cinq ans, la dette communale a été réduite de 35 %. Des économies ont été réalisées sur le budget de fonctionnement, ce qui a permis de maintenir le taux d'imposition des personnes physiques et morales. La planification financière a également été renforcée afin d'anticiper les besoins futurs.

L'organisation de l'administration communale et les collaborations intercommunales ont été améliorées. La création de l'Association régionale de la Sarine (ARS) a renforcé la coordination régionale dans les domaines de l'aménagement, de la mobilité, de la nature et du paysage. Les statuts du CEFREN ont été adaptés afin de garantir un approvisionnement en eau sûr et durable pour Givisiez.

De nouvelles réglementations communales ont également été mises en place ou actualisées, notamment en matière de taxes (eau, plus-value, etc.) et de soutien aux structures d'accueil de la petite enfance.

3. Action sociale, service des curatelles et animation locale

Le suivi des activités du Service social régional (SSR) et du Service officiel des curatelles de la Sonnaz (SOCS) a été assuré avec attention. Les difficultés rencontrées par le SOCS ont pu être surmontées, permettant une gestion plus stable et efficace des dossiers.

La vie sociale et associative a été encouragée grâce aux nombreuses activités organisées avec la Commission d'animation locale. Les rencontres pour les seniors, les actions de nettoyage du territoire, les événements destinés aux jeunes citoyens ou encore les activités pour les familles ont rencontré un bel écho et ont contribué à renforcer le lien social.

Des événements marquants ont également ponctué la législature, comme les anniversaires de la Ferme de Toutvent et du Manoir, ainsi qu'une rencontre avec les acteurs de l'économie locale.

Par ailleurs, la Commune s'est engagée avec solidarité pour l'accueil de personnes ayant fui leur pays en raison des conflits et des crises politiques récentes.

4. Patrimoine, mobilité, énergie, environnement, eaux et déchets

Une étude sur la mobilité est en cours de finalisation afin d'améliorer la circulation à travers la Commune et de réduire les nuisances. La pose prochaine d'un revêtement phonoabsorbant sur la route de la Chassotte permettra de diminuer le bruit. Le trafic de transit a également été limité « sur le chemin de l'école » par des fermetures ciblées de certaines routes.

Plusieurs projets sont également en préparation afin de favoriser la mobilité douce et les transports publics, notamment la TransAglo et la gare routière des Taconnets.

La Commune a poursuivi ses efforts en faveur de l'environnement. La déchetterie intercommunale, mise en service en 2021, ainsi que les actions de reboisement sur le territoire communal contribuent à préserver notre cadre de vie et la biodiversité.

D'autres projets sont en cours, comme la mise à jour du plan communal des énergies, l'élaboration d'un plan lumière, la modernisation de la station d'épuration et la participation à un programme cantonal pour l'élaboration d'un plan climat communal. Ces démarches s'inscrivent dans une vision à long terme et en faveur des générations futures.

Au terme de cette législature, le Conseil communal remercie sincèrement la population de Givisiez pour sa confiance, sa participation et son engagement tout au long de ces cinq années.

Nous souhaitons que le printemps entamé ensemble continue de faire grandir des projets porteurs de cohésion, de dynamisme et de qualité de vie pour l'ensemble de notre Commune.

Au nom du Conseil communal,

Le Syndic : Eric Mennel

Appel d'offres à investisseurs en vue de la valorisation du site de la Chassotte-Nord : validation du choix de l'investisseur



Commune de
Givisiez



Commune de
Granges-Paccot

Granges-Paccot, le 27 janvier 2026
Référence : DL/RS/bl

Message relatif à la valorisation du secteur de La Chassotte – Assemblée communale du 23 février 2026

La valorisation du secteur de la Chassotte est une des priorités des Conseils communaux de Givisiez et de Granges-Paccot, qui sont propriétaires en commun du site.

Tel que communiqué en 2025 dans les deux assemblées communales, un appel d'offres a été publié dans la Feuille officielle du canton de Fribourg (FO) et par voie de presse le 14 novembre 2025, avec le concours de M. Emmanuel Page, architecte EPFZ, au travers de sa société Proengineering SA. Le cahier des charges, de même que le dossier complet d'appel d'offres, ainsi que les dossiers soumis au second tour, peuvent être consultés auprès des administrations communales de Givisiez et de Granges-Paccot dès le 6 février 2026.

Les offres soumises ont été examinées sur la base de quatre critères, à savoir :

1. Montant net global de l'offre (40%)
2. Affectation du site (20%)
3. Organigramme projeté et forme de l'organisation (20%)
4. Références pour des projets similaires (20%)

A l'issue du deuxième tour de l'appel d'offres susmentionné, quatre offres finales liantes ont été déposées dans le délai utile. Suite à l'analyse de l'ensemble des critères d'examen, les deux Conseils communaux ont arrêté leur choix sur l'investisseur Cardeco Sàrl aux conditions essentielles suivantes :

1. Acte de vente et d'achat, portant sur une surface de 8'273 m² pour le montant global de CHF 7 000 000.00, moyennant les cautions d'usage nécessaires à la bonne exécution du contrat.
2. Versement d'un acompte libérable immédiatement de CHF 6 000 000.00 lors de la stipulation, le solde étant acquitté à la réception du permis de construire.
3. Elaboration en étroite collaboration avec la commune site d'un PAD et mise sur pied d'un atelier regroupant plusieurs bureaux d'architectes pour le développement du projet, dans le respect de l'affectation de la zone et des caractéristiques architecturales et historiques du site.

Le choix des Conseils communaux a été motivé, notamment, par :

1. La solidité financière de l'investisseur, par l'établissement d'une garantie bancaire, et le montant global de l'offre CHF 7 000 000.00 ;
2. Le respect des conditions de participation formelles à l'appel d'offres ;
3. La prise en compte des contraintes relatives à l'aménagement du territoire, à l'accès et à la protection du patrimoine ;
4. La perspective d'un partenariat durable avec un investisseur souhaitant demeurer propriétaire du site ;



Commune de Givisiez

www.givisiez.ch
commune@givisiez.ch

5. La bonne connaissance du marché immobilier et l'expérience dans le développement de projets de grande envergure.

Le projet lauréat prévoit de réaffecter le bâtiment historique de La Chassotte dans le but d'y exploiter un complexe hôtelier, dont certaines infrastructures seraient ouvertes à la population locale, d'une part, et de réaliser 50 à 60 appartements s'intégrant harmonieusement dans le site, d'autre part.

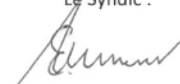
Pour le Conseil communal de Givisiez

Le Boursier communal :


Marc Gurny



Le Syndic :


Eric Mennel

Pour le Conseil communal de Granges-Paccot

La Secrétaire communale :


Bénédicte Laville



Le Syndic :


René Schneuwly

Assainissement du bruit de la Route de la Chassotte

La Route de la Chassotte est empruntée par près de 18'000 véhicules dans les deux sens de circulation. Cette route ne respecte plus l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). En effet, les immissions de bruit routier dans les zones riveraines concernées dépassent les valeurs limites d'immission applicables selon l'OPB. Dès lors, la Commune de Givisiez doit procéder à un assainissement du bruit, notamment par la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Par ailleurs, le revêtement existant présente des signes d'usure prématurée en raison de l'intensité du trafic journalier, et plusieurs dégradations, telles que des nids-de-poule, ont été constatées.

Le tronçon de route à assainir s'étend entre les giratoires de l'Escale et celui de la Chassotte sur une longueur de 385 mètres.

La pose de ce revêtement permettra à court terme de diminuer le bruit de 3 dB rendant ainsi les niveaux sonores conformes aux valeurs limites fixées par l'OPB.

En parallèle à la pose du revêtement phonoabsorbant, des travaux de rénovation des réseaux souterrains d'évacuation des eaux sont prévus. Des relevés de l'état des canalisations ont été réalisés et les analyses ont mis en évidence la nécessité de rénover environ 25 % des infrastructures existantes. Cette intervention permettra de garantir la pérennité du nouveau revêtement à long terme, en assurant le bon état des canalisations sous-jacentes. Elle vise également à prévenir toute intervention ultérieure nécessitant des fouilles, et ainsi à assurer une durabilité optimale du revêtement posé.

Les coûts pour la pose du revêtement phonoabsorbant et la remise en état du réseau d'évacuation des eaux sont les suivants :

	Canalisations	Revêtement	Total
Travaux	CHF 102'000.-	CHF 337'900.-	CHF 439'900.-
Honoraires	CHF 27'570.-	CHF 40'900.-	CHF 68'470.-
Autres frais, divers	CHF 31'500.-	CHF 45'620.-	CHF 77'120.-
TVA 8.1%	CHF 13'047.-	CHF 34'378.-	CHF 47'425.-
Totaux	CHF 174'117.-	CHF 458'798.-	CHF 632'915.-

Sitôt les travaux de pose du revêtement effectués, la Commune demandera une subvention pour l'assainissement du bruit routier au Canton, qui correspond à l'heure actuelle à un montant variant entre CHF 13.- et CHF 19.- par m2. Le montant estimatif de la subvention serait d'environ CHF 50'000.-.

Fort de ce qui précède, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 23 février 2026 un crédit de CHF 632'915.- pour la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur la Route de la Chassotte entre les giratoires de l'Escale et celui de la Chassotte ainsi que la remise en état des réseaux d'évacuation des eaux, montant qui sera financé par un emprunt bancaire. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 2,5% et d'un intérêt de 1% annuellement.



Déplacement de la conduite d'eaux claires du terrain de football de Chandolan

Les conduites d'eaux claires traversant et bordant les terrains de football de Chandolan, construites en 1987 en tuyaux de ciment, sont aujourd'hui vieillissantes, sous-dimensionnées et partiellement effondrées.

Depuis 2012, la Commune a dû faire face à des jaillissements d'eau et plusieurs inondations, nécessitant au fil des ans de nombreux curages, inspections caméra, expertises techniques et réparations ponctuelles, sans amélioration durable de la situation. Ces interventions répétées ont déjà engendré des coûts importants, sans résoudre le problème de fond.

Les inondations majeures de 2018 et 2021 ont confirmé la dégradation avancée du réseau. Les expertises menées par un bureau d'ingénieur ont établi que les conduites existantes ne peuvent plus être maintenues par des mesures localisées, plusieurs tronçons étant effondrés. Un nouveau jaillissement survenu en janvier 2025 confirme l'urgence d'agir. Une expertise géologique complémentaire est par ailleurs prévue, générant des coûts supplémentaires inévitables.

Il est dès lors proposé de réaliser une intervention prioritaire, consistant à construire une nouvelle conduite d'eaux claires contournant le terrain de football, en pied de talus, et à abandonner les tronçons les plus endommagés. Cette solution, compatible avec le PAD Chandolan Parc des sports, permet de stopper les dégâts, de limiter les risques sécuritaires et surtout de maîtriser les coûts futurs, en évitant la poursuite de réparations provisoires coûteuses.

Le coût estimatif de cette première phase s'élève à CHF 112'965.- TTC. Cette dépense constitue une mesure indispensable afin d'éviter une aggravation de la situation, qui entraînerait des charges financières nettement plus élevées à court et moyen terme.

Compte tenu des risques techniques, sécuritaires et financiers, il est demandé à l'Assemblée communale d'accepter l'octroi du financement nécessaire à la réalisation de cette déviation de conduite eau claire à la zone sportive de Chandolan.

Coûts :

Travaux	CHF 84'500.-
Honoraires	CHF 10'000.-
Autres frais, procédure, divers	CHF 10'000.-
TVA 8.1%	CHF 8'465.-

Total	CHF 112'965.-
--------------	----------------------

Déplacement de la conduite d'eaux claires du terrain de football de Chandolan (suite)

En conséquence le Conseil communal sollicite de l'Assemblée du 23 février 2026 un crédit de CHF 113'000.- montant financé par un emprunt bancaire. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 3% et d'un intérêt de 1% annuellement.



Légende :

En bleu — Conduite existante d'eaux claires (pluie)

En jaune — Conduite existante à abandonner car effondrée partiellement

En rouge — Conduite projetée

Statuts de la nouvelle Association pour la Culture

1. Contexte général

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations (LAgg) au 1er janvier 2021, la forme institutionnelle de l'Agglomération de Fribourg disparaît. Les tâches qu'elle assumait doivent être reprises par d'autres structures. Les missions liées au développement territorial ont été confiées à l'Association régionale de la Sarine (ARS).

En parallèle, les tâches de promotion culturelle régionale, jusqu'ici assumées par l'Agglomération et par Coriolis Infrastructures, ont fait l'objet d'un travail spécifique piloté par la Préfète de la Sarine depuis 2023.

Ce processus a conduit à la création d'une Région culturelle, constituée sous la forme d'une association de communes, conforme au droit communal et aux exigences de la future loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC).

2. Objectifs de la Région culturelle

La Région culturelle a pour but de :

- définir et mettre en œuvre une politique culturelle régionale cohérente ;
- soutenir les activités et institutions culturelles d'importance régionale ;
- renforcer l'accès à la culture pour la population ;
- soutenir les infrastructures culturelles régionales.

L'objectif principal est de regrouper sous une même entité les missions aujourd'hui éclatées entre plusieurs structures, afin de garantir la continuité des soutiens existants et de simplifier le dispositif institutionnel.

3. Un modèle modulaire et flexible pour les communes

La Région culturelle repose sur un modèle à plusieurs niveaux, permettant à chaque commune d'adapter son engagement selon ses priorités et ses moyens.

a) Le socle de base (CHF 5.-/hab.)

L'adhésion à la Région culturelle implique une contribution de base permettant notamment :

- le soutien administratif et le conseil aux sociétés culturelles locales ;
- l'organisation d'actions culturelles accessibles à la population ;
- la participation au réseau culturel régional et à l'agenda culturel numérique fribourgeois.

Ce socle constitue la base commune de la coopération intercommunale en matière culturelle.

Statuts de la nouvelle Association pour la Culture (suite)

b) Modules complémentaires

Les communes peuvent ensuite souscrire, de manière volontaire, à des modules supplémentaires :

- Module 1 – Promotion des activités culturelles
Soutien financier aux activités culturelles régionales, actions culturelles pour les écoles, AG culturel pour les jeunes à leur majorité.
- Module 2 – Promotion avancée
Soutien renforcé aux grandes institutions culturelles et tarifs préférentiels pour les abonnements à Équilibre et Nuithonie.
- Module 3 – Soutien aux infrastructures culturelles
Subventions pour les investissements dans les bâtiments et équipements culturels.

4. Situation spécifique de la commune de Givisiez

Pour Givisiez, il est essentiel de relever un point central :

L'adhésion à la Région culturelle ne générera aucun coût supplémentaire pour la commune.

Les trois modules proposés dans le cadre de la Région culturelle correspondent aux engagements financiers et aux prestations dont bénéficie déjà Givisiez aujourd'hui, notamment dans le cadre de Coriolis Infrastructures et du soutien à la Fondation Équilibre et Nuithonie.

Autrement dit :

- les montants versés par habitant par Givisiez restent strictement équivalents ;
- les prestations culturelles actuelles sont maintenues ;
- le projet garantit la continuité juridique et institutionnelle du soutien à la culture après la dissolution de l'Agglomération.

Il s'agit donc d'un transfert de structure, et non d'une extension des charges communales.

5. Gouvernance et représentativité

La Région culturelle est organisée selon les règles classiques des associations de communes :

- Assemblée des délégués : organe politique suprême, représentant toutes les communes membres ;
- Comité de direction : organe exécutif ;
- Commissions spécialisées (culture et infrastructures), composées d'expert-e-s indépendant-e-s, chargées de préavisier les demandes de soutien.

6. Intérêt du projet pour Givisiez

Pour la commune de Givisiez, l'adhésion à la Région culturelle permet :

- d'assurer la pérennité du soutien culturel régional ;
- de sécuriser le financement et la gouvernance des infrastructures culturelles majeures ;
- de bénéficier d'un cadre conforme aux nouvelles exigences légales cantonales ;
- de participer activement à la définition de la politique culturelle régionale, sans charge financière supplémentaire.

7. Conclusion

La création de la Région culturelle constitue une réponse pragmatique et structurée à la disparition de l'Agglomération de Fribourg. Pour Givisiez, ce projet représente une solution de continuité, sans impact financier négatif, garantissant la stabilité des soutiens culturels existants et renforçant la coopération intercommunale.

Le Conseil communal invite dès lors l'Assemblée communale à approuver les statuts et le règlement d'organisation de la Région culturelle.

Les statuts de la nouvelle association sont disponibles sur le site

www.givisiez.ch

ou le QR-code ci-dessous :



Changements dans le personnel communal

Hommage à un pilier de l'Administration communale qui part à la retraite !

C'est une figure indissociable de l'administration de Givisiez qui va partir en retraite à la fin mars 2026 :

Claudine Cerchia, née Jaquet, a passé le plus clair de son existence à Givisiez. Elle a intégré l'équipe de l'administration communale en février 1990. Elle a occupé notamment les postes du contrôle des habitants, du Service social, de l'environnement, de la réception, de responsable informatique et des impôts et taxes. Elle a accompagné les membres du Conseil et le personnel communal de près de 8 législatures.

Le Conseil communal témoigne à Mme Cerchia sa plus profonde gratitude pour son engagement et lui souhaite une heureuse retraite amplement méritée.

Mémoire vivante de Givisiez, nous lui laissons la plume pour parler de ses 36 ans au service de la population.

Au moment de partir à la retraite, la coutume n'est pas de prendre la plume soi-même, ni même de parler de son employeur. Et pourtant ...

Parler et mettre en valeur l'Administration communale que je vais laisser aux derniers jours de mars après 36 ans de service me semblent important.

Au cours des années, l'Administration s'est adaptée, agrandie, modernisée. Les collaborateurs se donnent de la peine pour administrer le bien commun et sont au service de la population.

Pour ma part, j'ai reçu dès le début le modèle du service polyvalent par l'exemple de la famille Humbert, bien connue à Granges-Paccot. Par les parents déjà :

Lui, au volant du camion de ramassage des ordures, en artiste des manœuvres compliquées pour approcher le plus possible des maisons

Elle, pour déclarer : « Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens »

Leur fils, sortant d'une tombe qu'il était en train de creuser et qui s'exclame : « Eeeh mais salut ! comment vas-tu ? » avec un sourire et une bonne humeur à éclairer une semaine entière !!!

La simplicité de la vie. La bonne humeur. Oser s'approcher sans avoir peur.

Si les personnes qui sont venues vers moi, à l'Administration ou dans la rue, ont rencontré la simplicité, la bonne humeur et aucune crainte de ne pas être accueillies, alors c'est gagné. Je peux partir à la retraite, j'ai gagné les choses qui font bien vivre dans un village et qui font d'une administration au service de la population une réussite.

Claudine Cerchia-Jaquet



Givisiez, 1968, 1ère année d'école primaire, (de gauche à droite) Antoine Bürke, Milva Delide (?), Marie-Claude Rotzetter, Sabine Spicher, Claudine Jaquet, Benoît Rossier



Givisiez, 2026, actuel bureau des impôts, une fin de carrière exactement au même endroit qu'en 1968, là où les enfants apprenaient à compter !

A l'époque, la fenêtre était murée, c'était la salle de classe des plus petits. Le grand bureau actuel de la réception de l'administration communale servait pour les classes des 4-5-6 primaires.

Rencontre de l'économie locale de Givisiez 2026

RETROSPECTIVE : 8 janvier 2026 RELOG – Rencontre de l'économie locale de Givisiez 2026

Le jeudi 8 janvier 2026 au soir quelque 140 personnes ont participé à la rencontre de l'économie locale, baptisé RELOG, dans les locaux spectaculaires de Scott Sports.

Cette soirée d'échanges et de réseautage a commencé par une présentation de Scott Sports SA et une visite de cet impressionnant bâtiment, siège de cette entreprise suisse emblématique sportive et dynamique de matériel de sport innovant pour le cyclisme, les sports d'hiver ainsi que la course à pied.



M. le Syndic Eric Mennel, M. le Vice-Syndic Damiano Lepori et l'organisateur de la manifestation, M. le Conseiller communal Gilles de Reyff ont évoqué ensuite les perspectives économiques et le développement à venir de Givisiez, qui compte près de 3'500 habitants et accueille environ 5'700 places de travail réparties au sein de 250 entreprises.

Preuve de la vitalité et de la diversité du tissu économique de Givisiez, six entreprises locales (Novopac, Yllil, ACG Partner, Cash Hôtel, Testo, Aromacos) et une association (AEGIC) ont fait une brève présentation de leurs activités, allant du domaine de l'assurance à celui du bien-être au naturel, en passant par l'emballage sur mesure, la technologie éducative et le service à l'hôtellerie / restauration.



La soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale lors d'un moment d'échange et de réseautage autour d'un apéritif préparé par la Boulangerie Confiserie Suard et la Boulangerie Les Arcades Sàrl (Boulangerie Grand-jean).

Les acteurs de l'économie locale ont pu échanger entre eux et avec les autorités locales dans une saine atmosphère constructive.

Ce rendez-vous convivial entre acteurs de la région est amené à se répéter dans le futur.



Dans le rétroviseur

De combien d'années date cette photo ?

En remarquant que le centre paroissial est déjà construit, la place d'Affry pas encore transformée et les garages de l'édilité en pleine activité à l'arrière de la maison communale qui n'est pas encore agrandie.



la photo a été prise en 1996 par Jean Mulhauser/Jean-Claude Mora, tirée du livre « le Manoir de Givisiez, une Histoire, une Fondation » Anne-Marie Benali-Chatton, imprimerie Oertig, Givisiez.

Réponse : 30 ans,

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

Autres informations

PRESSE 2026 FRIBOURG 18ANS OFFRE

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

TU AS 18 ANS
en 2026[?]

TU HABITES LE CANTON
de Fribourg[?]

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

L'ÉTAT T'OFFRE
un **abonnement**
À UN JOURNAL

POUR T'INSCRIRE, C'EST PAR ICI !

www.fr.ch/abo


ÉTAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Autres informations (suite)

Chaperon Rouge

Service de garde d'enfants à domicile





Une situation d'urgence?

- Votre enfant est malade ou accidenté et vous devez aller au travail?
- Votre système habituel de garde fait défaut et vous devez absolument vous absenter?
- Vous êtes malade ou indisponible et ne pouvez vous occuper de vos enfants?
- Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une solution de garde en urgence?

Il existe une solution

Le Chaperon Rouge: un service de garde d'enfants rapide et fiable
En cas d'urgence, une garde d'enfants expérimentée, formée et employée par la Croix-Rouge fribourgeoise se rend très rapidement à votre domicile.

Elle veille au bien-être de votre enfant de manière professionnelle, joue avec lui, prépare les repas, l'accompagne éventuellement à l'école. S'il est malade, elle observe l'évolution de son état et si nécessaire lui administre les médicaments convenus avec vous.

Avec nous, votre enfant sera entre de bonnes mains.

Autres informations (suite)

Le Chaperon Rouge:
Un service de garde
d'enfants rapide et fiable.
Un soutien efficace aux
familles en cas d'urgence,
de maladie ou de situation
exceptionnelle.



Comment s'y prendre?

- Vous appelez le Chaperon Rouge durant les heures d'ouverture de notre permanence téléphonique
- Une collaboratrice remplit votre dossier et enregistre votre demande
- Dans les heures qui suivent ou à l'heure désirée, une garde d'enfants se rend à votre domicile pour prendre en charge l'enfant
- Les missions ont lieu durant la journée et en principe pour une période limitée
- Pas de missions de moins de 3h
- Les enfants gardés ont entre 0 à 12 ans

Combien cela coûte?

Les tarifs sont définis en fonction du revenu de la famille.
Quelques assurances complémentaires remboursent cette prestation.
Plusieurs entreprises du canton offrent ce service à leurs employé-e-s.

Les prix pratiqués ne couvrent pas les coûts. Un grand merci pour votre soutien! CCP 17-231-5

Vous pouvez nous joindre

- du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 49
- du dimanche au jeudi de 20h à 21h au 076 347 39 49 pour les urgences du lendemain matin



Croix-Rouge fribourgeoise
Chaperon Rouge
Rue G.-Techtermann 2
1701 Fribourg
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch
www.croix-rouge-fr.ch



Guichet Familles de La Sonnaz

PC Familles et Guichet Familles de La Sonnaz

Que sont les prestations complémentaires pour les familles ?

Les prestations complémentaires pour familles (PC Familles) sont une aide financière mise en place par le canton de Fribourg dès le 1^{er} janvier 2026. Elles sont destinées aux familles qui ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses reconnues (selon les normes) avec leurs revenus.

Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier des PC Familles ?

- Vivre de manière durable (y compris en cas de garde partagée) **avec au moins un enfant de moins de 12 ans** avec lequel il existe un lien de filiation.
- Être domicilié·e et inscrit·e au contrôle des habitants d'une commune du canton de Fribourg depuis au moins une année.
- Avoir des dépenses familiales reconnues (logement, besoins vitaux, assurance maladie de base, etc.) supérieures aux revenus et à la fortune pris en compte.

Comment faire pour obtenir des PC Familles ?

Remplir le formulaire officiel de demande (disponible sur place ou en ligne, rubrique *Formulaires*), y joindre les pièces justificatives demandées et l'apporter ou l'envoyer à :

*Caisse de compensation du canton de Fribourg
Secteur PC Familles
Impasse de la Colline 1
1762 Givisiez*

Des questions ?

Appelez la Caisse de compensation du canton de Fribourg au 026 426 79 00 ou prenez rendez-vous via leur formulaire en ligne.

Qu'en est-il du Guichet Familles ?

Le Guichet Familles est l'organe compétent pour assurer l'accompagnement social des personnes bénéficiaires des prestations PC Familles. Il s'agit d'un soutien personnalisé ayant pour but de renforcer la capacité des membres des familles à s'insérer socialement et professionnellement. Si besoin, vous pouvez y obtenir des conseils personnalisés et être soutenu·e dans vos démarches relatives aux PC Familles.

*Guichet Familles de La Sonnaz
Route des Fluides 7
1762 Givisiez
026 466 19 33
guichetfamilles@ssrsonnaz.ch
Ouvert les lundi, mardi et jeudi matin*

Informations complémentaires ?

Vous trouverez sur le site de la Caisse de compensation du canton de Fribourg :

- le **calculateur** pour estimer votre droit aux PC Familles
- le **formulaire de demande** et la liste des pièces à joindre
- la **vidéo explicative**
- la **Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)**
- le **Règlement d'application (RPCFam)**

 www.ecasfr.ch – PC Familles

La PetCard se numérise. Découvrez la nouvelle ePetCard

Cher détenteur de chien, chère détentrice de chien,

Vous êtes enregistré/-e en tant que détenteur ou détentrice de chien dans la banque de données nationale canine **Amicus**. Avec la confirmation d'enregistrement de votre chien, vous avez reçu la **PetCard**, qui vous sert notamment à l'enregistrer dans votre nouvelle commune en cas de déménagement.

Depuis **janvier 2026**, cette PetCard n'est plus délivrée au format physique et l'**ePetCard numérique** est maintenant disponible. Celle-ci est générée automatiquement à partir de la banque de données nationale canine et peut être consultée dans l'application gratuite **animundo**.

Vos avantages:

- L'ePetCard numérique est disponible directement sur votre smartphone. Vous n'avez plus besoin de pièce d'identité.
- La gestion des données de votre animal domestique est facilitée grâce à la vue d'ensemble des informations, documents et contacts.
- Les déclarations telles qu'un changement de détenteur ou de détentrice peuvent être faites directement dans l'application.

Animundo offre également de nombreuses autres fonctionnalités pratiques pour votre animal de compagnie.

Voici comment cela fonctionne:

1. Téléchargez l'application gratuite animundo:



ou rendez-vous sur animundo.ch/fr

2. Créez un compte et associez-y votre compte Amicus.
3. Vous pouvez consulter votre ePetCard automatiquement dans le profil de l'animal.

Les anciens processus de déclaration sur www.amicus.ch restent disponibles.

Meilleures salutations,
L'équipe Amicus

Renouvellement du site pédagogique

Forêt de Moncor à Villars-sur-Glâne

au Bois
 de mon Cœur
 im Wald
 meines Herzens



Venez découvrir la forêt sous un angle nouveau !

Six mascottes vous invitent dans un monde passionnant et méconnu que ce soit sous terre ou dans les airs.

Le **champignon mycorhizien** vous présentera son action essentielle à la vie des arbres et au développement de son système racinaire. Explorez sa grande toile et découvrez son message caché.

L'**écureuil** perché là-haut dans la canopée vous révélera ses secrets : sa stratégie pour se protéger des prédateurs, ses soucis à la suite du dépérissement des vieux hêtres dû aux canicules.

Le **triton** vous accueillera dans ses étangs et la futaie des géants, arbres centenaires aux histoires improbables à écouter sur place. Dévoilera l'importance de la biodiversité et des milieux humides pour sa survie et celle de nombreuses espèces animales.

Le **geai des chênes** vous guidera sur sa passerelle à plus de 10 mètres de hauteur au sein des couronnes de bouleaux, érables, tilleuls et mélèzes. Racontera l'impact du terrible ouragan Lothar de 1999 et les défis de la forêt face aux changements climatiques.

La **chauve-souris** vous immergera dans les secrets de sa vie nocturne : son appétit gargantuesque d'insectes de nuit, l'importance de ses déjections dans le cycle de la vie au sol, ou encore, la qualité de l'eau fournie par ce grand filtre naturel de l'humus forestier.

Le **bostryche typographe** vous exposera sa vie de mineur dans un labyrinthe de galeries sous l'écorce, sa dépendance aux épicéas laminés par le changement climatique et l'importance du bois mort source de vie pour de nombreux insectes.

Le Bois de mon Cœur vous propose bien plus encore :

- Une dizaine de contes à écouter
- Plus de 20 activités didactiques en forêt
- Un sentier botanique et ornithologique
- Une foule d'informations supplémentaires sur le site.



Nous collaborons avec le Musée d'histoire naturelle qui propose des activités chaque dernier dimanche du mois à la Chaumière de la chauve-souris : www.fr.ch/mhnl/la-chaumiere-de-la-chauve-souris

Le site utile : www.auboisdemoncoeur.ch

Illustrations : Lucie Fiore

Hauterive, janvier 2026

Frédéric Schneider

Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement forestier

Service des forêts et de la nature

Autres informations (suite)



SAMEDI^{DU}
PARTAGE
FRIBOURG

DEVENEZ BÉNÉVOLE D'UN JOUR !

8 & 9 MAI
2026

Nous avons besoin de vous !
Inscrivez-vous :



benevoles@bafr.ch
Tél. 077 468 36 92



WWW.BANQUEALIMENTAIREFRIBOURGEOISE.CH
WWW.SAMEDIDUPARTAGE.CH

ORGANISÉ PAR :



Banque Alimentaire
Fribourgeoise
Freiburger
Lebensmittelbank

GIVI'DEALS

JEUNESSE GIVISIEZ

GIVI'DEALS Liste des 33 participants

Restauration (8 établissements)

1. **Boulangerie-pâtisserie Les Arcades /Grandjean Frère** - 10 pains achetés, 1 pain offert
2. **Boulangerie-pâtisserie et confiserie Suard Givisiez** - 3 brunch achetés, un offert
3. **Eleventhfloor** - 15% de rabais le mardi
4. **Marcello** - café et limoncello offerts
5. **Napola Pizzeria** - 4 pizzas achetées, une offerte
6. **Pizzazone Belfaux** - livraison offerte
7. **PuntoSud** - 10% de rabais
8. **San Marco, Restaurant Pizzeria** - entrecôte de boeuf 250gr. et accompagnements pour 30.-

Commerçants locaux (14 établissements)

1. **AromaCos** - 20% de rabais sur atelier/ 10% de rabais sur tout l'assortiment / gourde *QWETCH* de 500ml offerte dès 90.- d'achat
2. **ColorCentre** - 15% de rabais sur tout l'assortiment
3. **ColorSols** - 10% de rabais sur kit de nettoyages pour parquet et/ou fourniture lors d'une signature de contrat de pose
4. **Épicerie1.2.3 Bocal** - 10% de rabais sur tout l'assortiment alimentaire
5. **Florstory** - 30% de rabais
6. **Fromagerie Sciboz** - 10% de rabais
7. **Interlude** - rabais de 10.- dès 50.- d'achat
8. **La Mécanique Vélo** - 10% de rabais sur tout le magasin
9. **L'Échine d'Or** - 10% de rabais
10. **L'Épicerie Chana** - 10% de rabais dès 20.- d'achat
11. **Mövenpick Vin** - rabais de 30.- dès 150.- d'achat
12. **Olirace** - test d'un vélo durant un weekend
13. **Prosana Bio** - 10% de rabais
14. **Vert-o-Fleur** - 10% de rabais

Sport (6 établissements)

1. **Evydanse** - accès illimité à tous les cours durant 2 semaines à choix
2. **Fabric Fitness** - 30% de rabais sur tous les abonnements
3. **Grimper.ch Givisiez** - grimper pour 15.-
4. **Minigolf Jura** - 50% de rabais sur les prix d'entrée
5. **Tennis Agy** - 50% de rabais sur une heure de sport
6. **Tennis Givisiez** - combo tennis pinsa / court de tennis à 25.- pour une heure

Soins et bien-être (6 établissements)

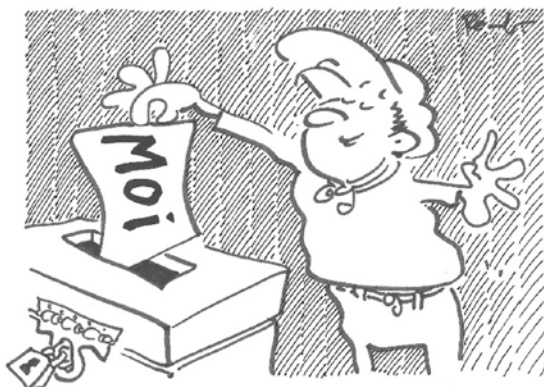
1. **Elle d'Ange** - 10% de rabais sur un soin et achat de cosmétiques
2. **Institut Rossana Monaco** - rabais de 30.- sur un soin du visage
3. **Marika Esthéticienne** - 15% de rabais sur une prestation à choix
4. **Masseuse Corminboeuf, Patricia Perroud** - massage d'une heure pour 100.-
5. **Physiothérapeute, Muriel Salomon** - 15% de rabais sur une séance de 30/45/60min

Jeunesse de Givisiez
givideals@gmail.com

COMMANDES PAR MAIL OU CHEZ UN MEMBRE DE LA JEUNESSE

SCANNE MOI POUR
PLUS D'INFOS





Votations,
élections
le 8 mars 2026
n'oubliez pas de
voter !

Quelques dates pour 2026

- **Les 13 et 16 mars 2026** Soupe de carême
- **Le 21 mars 2026** Coup de Balai
- **Le 29 mars 2026** Chasse aux oeufs
- **Le 8 mai 2026** Promotions civiques
- **Le 12 mai 2026** Goûter de printemps des ainé-e-s



Coup de Balai



Goûter de printemps des ainé-e-s



Promotions civiques



Soupe de carême



Chasse aux oeufs

Pour plus de détails concernant les évènements :
<https://www.givisiez.ch/liste-devenements>





**Action
cantonale
de ramassage
des déchets**

www.balai.ch

Givisiez

21 mars 2026

Vive le nettoyage de printemps, l'occasion de débarrasser nos rues et quartiers des déchets sauvages qui les décorent !

Rendez-vous à 9h30 devant l'Administration communale.

Une collation est prévue à l'issue de l'action de ramassage.

Inscriptions auprès de l'Administration communale par téléphone (026 460 89 60) ou par courriel commune@givisiez.ch jusqu'au 15 mars 2026.

Pour l'organisation de la collation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous inscrire auprès de l'Administration. Toutefois, les participant.e.s de dernière minute seront les bienvenu.e.s.



STAT DE FRIBOURG
STAT FRIEBURG
Service de l'environnement (SE)
Avenue de l'Université 101

s a i d e f

COSEDEC
Coopérative romande
de sensibilisation à la gestion des déchets

CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media f imprimerie SA